



HAL
open science

**Compte-rendu de Fr. De Angelis ed., Spaces of Justice
in the Roman World, Columbia Studies in the Classical
Tradition, Vol. 35, Brill, Leiden-Boston, 2010**

Jean-Michel David

► **To cite this version:**

Jean-Michel David. Compte-rendu de Fr. De Angelis ed., Spaces of Justice in the Roman World, Columbia Studies in the Classical Tradition, Vol. 35, Brill, Leiden-Boston, 2010. Athenaeum. Studi di letteratura e Storia dell'antichità , 2014, 102 (1), pp.278-280. hal-01163628

HAL Id: hal-01163628

<https://hal.science/hal-01163628>

Submitted on 15 Jun 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

coinvolgendo sistematicamente le *élites* locali e creando in questo modo un consenso di cui nessun altro impero riuscì mai a godere.

Dopo un capitolo sul problema della successione, il libro si conclude con un interessante capitolo sulle riletture cristiane della figura di Augusto, un bilancio finale su di lui e un *excursus* sul progressivo offuscarsi della sua stella nelle epoche più vicine a noi. Al lapidario giudizio del Mommsen («Des großen Mannes Maske hat er zwar geschickt getragen, groß aber war er nicht», p. 403), si contrappongono in modo altrettanto lapidario le parole conclusive del libro: «Wenn die Dauer einer Leistung der Maßstab für Größe ist, dann war dieser Römer ein großer Mann» (p. 405).

Aggiungo ancora poche osservazioni puntuali. A p. 145, per l'*imitatio Alexandri*, si citano solo la riedizione di un vecchio libro di Heuss e il saggio di Weippert del 1972. A p. 256 Ennio viene definito «der kalabresische Dichter»: considerato che il latino *Calaber* non corrisponde all'attuale Calabria, ma alla Puglia, il termine 'kalabresische' può risultare fuorviante. A p. 258, nella tavola dei «Dichter und Geschichtsschreiber zur Zeit des Augustus», in cui giustamente si evidenzia l'origine italica della maggior parte degli autori menzionati, Asinio Pollione viene definito «aus Rom», mentre sarebbe stato preferibile ricordare la sua origine familiare da *Teate Marrucinorum*. A p. 347 nella moneta rinascimentale riprodotta (Abb. 27) Augusto non porta una corona radiata («Strahlenkrone»), come afferma la didascalia, ma una corona d'alloro («Lorbeerkrantz»).

Cesare Letta
Università di Pisa
 c.letta@sta.unipi.it

FRANCESCO DE ANGELIS (ed.), *Spaces of Justice in the Roman World* (Columbia Studies in the Classical Tradition 35), Leiden-Boston, Brill 2010, pp. XIV-434.

Ce volume est le fruit d'une rencontre qui s'est tenue au Columbia's Center for the Ancient Mediterranean, en novembre 2007. Elle avait pour objet l'étude de l'espace judiciaire dans le monde romain. Il faut entendre sous ce concept l'ensemble des conditions concrètes qui s'imposaient au déroulement d'un procès ou de tout autre acte de justice. Le sujet n'est pas sans intérêt. Les procès étaient le lieu d'une interaction intense entre les groupes présents (juges, parties, témoins, public) et le contexte matériel dans lequel elle se produisait jouait un rôle majeur dans les comportements des uns et des autres.

L'espace influait au moins de deux manières. D'une part, par l'environnement concret qui s'imposait aux acteurs: lieux clos ou ouverts, juges debout ou assis, sur des tribunaux ou de plain-pied avec les parties, en présence ou non d'un public, choisi ou composé de curieux, nombreux ou réduit. Il influait aussi par la détermination symbolique que le contexte architectural entraînait. L'autorité impériale notamment s'énonçait dans les décors, sans même que l'empereur eût besoin d'être présent. Sa légitimité s'exprimait de toute part dans les forums impériaux. À plus forte raison, lorsque les procédures se déroulaient dans son palais et plus encore évidemment lorsqu'il présidait les débats. Les situations étaient donc diverses. Elles l'étaient d'autant plus que la localisation des cours dépendait du choix des magistrats. Ils n'étaient tenus par aucune règle juridique. La coutume cependant avait fini par déterminer pour la plupart des types d'affaires des emplacements habituels; ce qui rendait les changements éventuels d'autant plus significatifs. À ceci s'ajoute

le fait qu'avec le temps, les procédures s'étaient diversifiées: aux *judicia privata* et *publica* qui dataient de la République, s'étaient ajoutées celles qui se déroulaient devant le Sénat et celles que l'on désigne sous le nom de *cognitio extra ordinem*. À Rome, le nombre des procès s'était multiplié et les tribunaux occupaient l'espace civique de façon croissante. Le champ de recherche que les participants à cette rencontre envisageaient d'explorer était donc vaste et divers. Il l'était d'autant plus qu'ils ne renonçaient pas non plus à présenter aussi des études qui concernaient les provinces.

Disons le d'emblée, le résultat est globalement à la hauteur des ambitions annoncées. Mais on retiendra que les communications publiées répondent très inégalement aux questions posées. Les unes traitent précisément du sujet. Les autres, pour des raisons diverses, ne l'abordent que partiellement.

Dans la première catégorie, on retiendra surtout les communications d'E. Kondratieff sur le tribunal du préteur sous la République, de Fr. de Angelis sur la justice impériale, de R. Neudecker sur le Forum d'Auguste, de L. Bablitz sur le tribunal des centumvirs et de L. Capponi sur la situation en Egypte. Les analyses portent sur les emplacements des tribunaux, leur disposition et leurs environnements concrets et symboliques. Elles fournissent un bilan complet et leurs principales conclusions emportent l'adhésion. Elles constituent l'apport le plus évident de ce volume. On notera particulièrement l'intérêt de celles de F. de Angelis qui, étudiant le processus des déplacements successifs de la justice impériale et de son enfermement dans des lieux clos, montre l'importance des oppositions entre espace public et privé et du choix des emplacements pour l'expression de la majesté impériale.

Les autres communications ne manquent pas d'intérêt mais ne s'inscrivent que de façon partielle dans la problématique définie par le projet d'ensemble. Celle d'E. Metzger reprend en fait la question des discussions, négociations et actes de procédure qui préparaient et accompagnaient l'action civile. Ses remarques sont justes et pertinentes, mais ont peu à voir avec la question de l'espace. De son côté, K. Tuori revient sur la place des juristes dans les procès. Il relève à juste titre qu'il s'agissait plus de rôles dans le cadre général des devoirs aristocratiques que de spécialisations professionnelles et se préoccupe longuement de la localisation de leur activité; une interrogation à laquelle il est difficile de répondre, tant il est vrai que, de nature privée, elle pouvait s'exercer de multiples manières. B. Frier fait porter l'essentiel de son attention sur les passages du *dialogue des orateurs* que Tacite consacrait au déclin de l'éloquence et particulièrement au paragraphe 39 où il faisait allusion aux espaces resserrés où se déroulaient les procès (*auditoria* et *tabularia*). Je conviens avec lui que ces changements avaient un rapport avec le développement de la *cognitio extra ordinem*. Mais je m'étonne qu'il n'ait pas envisagé que le terme *paenulae* ait eu un sens métaphorique pour désigner lui aussi des lieux étriqués (cf. le parallèle de Ps. Long. *De sublim.* 44.5) et ait gaspillé trois pages de discussion savante pour tenter de montrer, en écartant le témoignage explicite de Quintilien, que les avocats avaient cessé de porter la toge. L'article que M. Maiuro consacre au Forum de César lui permet de montrer que sous l'Empire, il était le siège de l'administration fiscale. La démonstration est plutôt convaincante, mais n'a que peu de rapports avec la justice. Les trois derniers articles enfin de J.-J. Aubert, sur les tribunaux dans les récits des passions des martyrs chrétiens, de J. Bodel et de S. Schwartz, sur la justice dans le roman latin pour le premier et grec pour la seconde, se heurtent à la même difficulté: celle de devoir tirer des informations concrètes et cohérentes de textes narratifs qui, à des degrés divers et pour répondre à des visées différentes, relevaient de la fiction. L'intérêt alors de ces articles tient à ce qu'ils

permettent d'évaluer la place que tenaient les procédures judiciaires dans les schémas narratifs dont ces textes s'inspiraient.

Entre l'objectif annoncé d'un colloque et son résultat, des écarts sont inévitables. Les participants voulaient couvrir tous les espaces et toutes les procédures. Les sources ont répondu de façon inégale à leurs ambitions. Cela n'enlève rien à l'intérêt de cette publication.

Jean-Michel David

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

STÉPHANIE GUÉDON, *Le voyage dans l'Afrique romaine* (Scripta Antiqua 25), Bordeaux, Ausonius Editions 2010, pp. 527, 5 carte, 21 allegati (carte, fotografie, documenti).

Ancora una volta la Maison de l'Archéologie dell'Università di Bordeaux 3 ci offre un volume ricco di informazioni e di documenti sull'Africa, più in particolare sul viaggio nell'Africa romana, un argomento sinora poco studiato¹. Si tratta della rielaborazione della tesi di dottorato dell'A., diretta da J.-M. Roddaz e discussa all'Université Michel de Montaigne de Bordeaux 3 nel 2006. Il lavoro si articola in sei capitoli² preceduti da un'ampia introduzione ed è corredato da una importante documentazione e da tre indici: delle fonti (letterarie, giuridiche, epigrafiche), geografico, analitico; mancano tuttavia quelli dei nomi propri, antichi e moderni.

Scopo della ricerca è *comprendre les pratiques du voyage et leurs implications dans la région* (p. 15); i suoi limiti vengono esposti nell'«Introduzione» (pp. 9-21): essa è circoscritta all'Africa proconsolare nella sua estensione altoimperiale e al periodo compreso tra il principato di Augusto e la morte di Agostino. Ha come oggetto i viaggi di studio, quelli che nascono da curiosità, specialmente religiose, da attività artigianali e commerciali (dalle *nundinae* ai mercati più ampi), dalla ricerca di lavoro, segnatamente agricolo; gli spostamenti di attori e spettatori verso le città; le nuove motivazioni che sorgono col cristianesimo, le ambascerie nella capitale della provincia o a Roma, i viaggi dei funzionari imperiali (e di conseguenza il sistema del *cursus publicus*), il trasporto di merci fiscali, l'approvvigionamento dei *castra*. Non comprende invece gli spostamenti dei militari (che il loro *status* obbliga a viaggiare e che non tornano in generale alla patria di origine), mentre include quelli di nomadi e seminomadi.

Queste pagine toccano vari temi che saranno successivamente sviluppati: la stabilità politica e la pace conseguite da Augusto, che rendono i viaggi più sicuri e generano al contempo una sensazione di appartenenza ad uno spazio comune; chi viaggia, come e perché; la percezione della

¹ Vd. comunque J.-M. Lassère, *Vbique populus: peuplement et mouvements de population dans l'Afrique romaine de la chute de Carthage à la fin de la dynastie des Sévères (146 a.C.-235 p.C.)* (Etudes d'Antiquités africaines), Paris 1977, p. 351 e gli atti del XVI convegno *L'Africa romana* (Roma 2006) sul tema *Mobilità delle persone e dei popoli, dinamiche migratorie, emigrazioni ed immigrazioni nelle province occidentali dell'Impero romano*, dedicato in gran parte alle province africane. Non segnalati in bibliografia G. Camassa - S. Fasce (a c. di), *Idea e realtà del viaggio. Il viaggio nel mondo antico*, Genova 1991 e, a carattere più divulgativo, M. Reddé - J.-C. Golvin, *Voyages sur la Méditerranée romaine*, Arles-Paris 2005.

² Per un totale di 254 pagine di testo e 141 di note.